

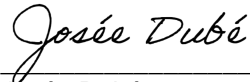
**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables d'Auclair, avis public est donné par la directrice-générale et greffière-trésorière, Josée Dubé, que la Municipalité d'Auclair a adopté le Règlement numéro 2023-05, à la séance du conseil du 8 janvier. Règlement décrétant les taux de taxes 2024.

Le règlement adopté est disponible au bureau municipal.

Donné, ce 9^{ème} jour de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.



Josée Dubé,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josée Dubé, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, le 9 janvier 2024, entre 13h00 et 17h00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9 janvier 2024